CHARTE DU COURS DE DANSE - INFORMATIONS 2016-2017

INSCRIPTION : Toute inscription **EST UN ENGAGEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE COMPLETE**, et sera définitive lorsque le dossier complet (règlement premier chèque d'adhésion à L'Association Animation Agiot et second chèque correspondant au règlement de la cotisation à l'activité payable pour l'année (facilité de paiement en 3 fois et encaissement échelonné) **(*CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE AU 1ER COURS*)** aura été remis et la fiche de renseignements dûment remplie et le droit à l'image.

REMBOURSEMENT : Il ne sera procédé à aucun remboursement des cotisations et adhésion des suites de l'arrêt d'un adhérent pendant l'année, sans motif réel et sérieux.

Pour une absence de plus d'un mois, justifiée par la présentation d'un certificat médical dispensant la pratique de la danse, il pourra être envisagé le remboursement partiel des cours.

HORAIRES : Les horaires des cours sont définis en fonction de la disponibilité des salles, les cours suivent le calendrier scolaire et l'association dégage sa responsabilité quant à la fermeture des salles (travaux, manifestations diverses, jours fériés, grèves, élections…).

Les cours qui se déroulent pendant les jours fériés, 8 mai, Ascension, Pentecôte. …seront remplacés, dans la mesure de nos possibilités.

LA TENUE : Dans un souci d'uniformité et d'homogénéité dans les cours, **une tenue de danse est imposée aux enfants et adolescents jusqu'au Jazz 3 inclus.**

Une commande groupée est organisée pour les justaucorps (environ 28 €) auprès de boutiques spécialisées

Ne rien acheter sans l'avis du professeur

A partir des cours ateliers et adultes pas de tenue obligatoire, il est conseillé **UN PANTALON DE JAZZ NOIR**, UN JUSTAUCORPS, UNE BRASSIERE. **(PAS DE SURVETEMENT - NI TEE SHIRT AMPLE)**

Pour tous les cours, les chaussures de jazz ou chaussons de rythmique sont facultatifs,

LE PORT DE CHAUSSETTES EST VIVEMENT DECONSEILLE.

LES CHEVEUX DOIVENT ETRE ATTACHES , PAS DE BIJOUX.

LE COURS : Il se déroule sans public. Le professeur est seul juge quant au déroulement des cours et se réserve le droit d'effectuer des changements si les capacités de l'élève ne correspondent pas au niveau demandé.

L'Association 3A décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires pendant le déroulement des cours.

Les parents sont tenus de s'assurer de **la présence du professeur** avant de laisser les enfants dans les locaux de la Maison de l'Agiot.

Les enfants sont assurés dans la salle de danse et uniquement pendant le cours auquel ils se sont inscrits.

DROIT A L'IMAGE : une autorisation d'utilisation de photos ou de vidéos prises pendant les cours, les spectacles, les stages pour illustrer notre site Internet www.**3a-danse**.fr/ vous sera remise à l'inscription.

Les enfants de moins de 10 ans ne sont pas autorisés à quitter seuls la Maison de l'Agiot.

Pour les enfants entre 10 ans et 14 ans :

La maison de l'Agiot n'ayant plus de gardienne nous souhaiterions pour plus de sécurité avoir un écrit la part des parents, autorisant ou non le départ seul de votre enfant (autorisation jointe en annexe).

ABSENCE : En cas d'absence, nous vous remercions de bien vouloir prévenir soit par mail à l'adresse 3a-danse@3a-danse.fr ou par téléphone.

Au bout de deux absences consécutives remarquées et non justifiées, nous nous permettrons de prévenir les parents de l'absence de leur enfant au cours.

Catherine GLOAGUEN : 06.73.45.64.18 ou par SMS **Jessica BAROUX** : 06.45.16.86.71 ou par SMS
Secrétariat de l'association : 01 30 66 49 16 **Ou par mail :** 3a-danse@3a-danse.fr

Tous les danseurs (ses) inscrits au cours de danse 3A participeront au gala de danse prévu le 24 juin 2017 (prévoir une participation de moins de 10 € aux frais de tissus ou accessoires pour le spectacle).